

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLÈGES ET LYCÉES



SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI 2019

MÂCON

1. CALENDRIER

- Vendredi 17 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
- Vendredi 17 mai 18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours : 1 000 m ;
- Interdiction de ramer dans deux bateaux ;
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ ;
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes ;
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique ;
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait.
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages ;
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait ;
- Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.

3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS) équipée ou non de pelles H ;
- Un parc de 24 yolettes « Véga » équipées de pelles H sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUS) ;
- Toute AS est libre d'utiliser sa propre yolette « Véga », à l'exclusion de toute autre marque.

Équipes

Une équipe de collège se compose soit de :

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles ;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même collège des 4 années d'âge autorisées : 2006, 2005, 2004 et 2003 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Il n'y a pas de poids minimum pour le barreur.

Important

Les pelles de type « hachoir » sont autorisées en catégorie collège.

Il n'y plus de limite de poids pour les barreurs.

4. ÉQUIPE DE LYCÉE

Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons).

Équipes

Une équipe de lycée est composée de 8 compétiteurs minimum et 15 compétiteurs maximum dans 1, 2 ou 3 bateaux :

- 1 bateau = un huit mixte
- 2 bateaux = un huit mixte et un quatre ou deux quatre
- 3 bateaux = trois quatre.

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves du même lycée des 5 années d'âge autorisées : 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000 à l'exception du barreur pour lequel il n'y a pas de restriction d'âge.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 50 kg en 8+. Il n'y a pas de pesée en 4 yolette ou en 4x+. Une seule pesée par barreur pour les 8+ le premier jour de compétition (voir précision sur le site UNSS).

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2018-2019.

Une équipe collège ou lycée ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux. Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 18 mai
 - de 08h00 à 12h00 séries qualificatives
 - de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 19 mai
 - de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales
 - de 13h00 à 14h20 finales
 - à 14h30 podium établissement UNSS